

INTERNATIONAL

Sur l'état de droit, l'Union européenne accentue la pression sur la Pologne

La Commission a saisi la Cour de justice européenne pour imposer des sanctions financières à la Pologne, mise en cause sur l'indépendance des juges.

Par Virginie Malingre (Bruxelles, bureau européen)

Publié le 08 septembre 2021 à 10h37 - Mis à jour le 08 septembre 2021 à 10h48

· Lecture 4 min.

Article réservé aux abonnés



Le premier ministre polonais, Mateusz Morawiecki, lors d'un sommet de l'UE le 25 juin 2021 à Bruxelles. OLIVIER MATTHYS / AFP

Alors que les tensions entre Bruxelles et Varsovie sur les sujets relatifs à l'Etat de droit se multiplient, la Commission européenne a ouvert un nouveau front. Mardi 7 septembre, elle a annoncé avoir demandé à la Cour de justice de l'Union européenne (CJUE) d'imposer des sanctions financières à la Pologne – sous forme d'astreintes quotidiennes – tant que la chambre disciplinaire de la Cour suprême polonaise continuera à brider l'indépendance des juges.

La Cour de Luxembourg avait intimé au gouvernement de Mateusz Morawiecki, le 14 juillet, de mettre un terme aux activités de cette institution, qui peut lever l'immunité des juges ou réduire leur salaire. Elle avait argué qu'elle n'était « pas à l'abri d'influences directes ou indirectes des pouvoirs législatif et exécutif ». Dans un courrier à la Commission, le 16 août, Varsovie avait promis de remplacer la chambre disciplinaire par une instance « complètement différente », dont les contours doivent être précisés en septembre.

Lire aussi | [Nouvelle passe d'armes entre la Pologne et Bruxelles sur l'Etat de droit](#)

Mais Bruxelles a jugé cet engagement insuffisant. D'autant que « les autorités polonaises ont récemment ouvert une enquête disciplinaire contre un juge de tribunal ordinaire qui a appliqué l'ordonnance du 14 juillet dans une affaire pendante devant lui », preuve que « la chambre disciplinaire continue de fonctionner », commente la Commission. Dans ce contexte, l'exécutif communautaire a décidé de saisir la CJUE, « après de longs débats internes », confie un haut fonctionnaire. Avant de reconnaître : « il est très rare » que la Commission demande des astreintes quotidiennes dans ce genre de dossier.

Primauté du droit européen

« Sous prétexte d'appliquer la loi, nous assistons à une agression contre la Pologne (...), une sorte de guerre hybride juridique », a tweeté, mardi, le ministre de la justice polonais, Zbigniew Ziobro. « Les systèmes judiciaires de l'Union européenne doivent être indépendants et équitables », a, pour sa part, expliqué la présidente de la Commission, Ursula von der Leyen. Ils doivent aussi reconnaître la primauté du droit européen sur les droits nationaux. Or, « le système judiciaire [polonais] empêche les juridictions polonaises d'appliquer directement certaines dispositions du droit communautaire sur

l'indépendance des juges et d'adresser à la Cour de justice des demandes de décision préjudicielle sur ces sujets », constate la Commission.

Ursula von der Leyen espère que la Pologne donnera des gages de bonne volonté rapidement. Sans quoi, il lui sera très difficile d'autoriser le versement à Varsovie des aides prévues – 23,9 milliards d'euros de subventions, 12,1 milliards de prêts – dans le cadre du plan de relance européen de 750 milliards d'euros. Leur perception est en effet soumise au respect par les Etats membres des recommandations émises par l'exécutif européen et, dans le cas polonais, l'indépendance de la justice en est une.

Lire aussi | [Les débats s'enveniment sur le non-respect de l'Etat de droit par la Pologne et la Hongrie](#)

Paolo Gentiloni, le commissaire européen à l'économie, l'a rappelé, le 1^{er} septembre, en évoquant les « *possibles conséquences* » sur le versement des aides à la Pologne d'un système judiciaire qui ne reconnaîtrait pas la primauté du droit européen. « *Chantage* », a accusé, le lendemain, Zbigniew Ziobro. Le 22 septembre, le Tribunal constitutionnel polonais, saisi par le premier ministre, doit justement se prononcer sur cette question.

La Commission dispose d'un autre outil pour convaincre Varsovie, à travers le mécanisme de conditionnalité du versement des fonds communautaires au respect de l'Etat de droit, adopté pour accompagner la mise en place du plan de relance européen. Mais, pour éventuellement y avoir recours, elle attend (sans doute d'ici à novembre) que la Cour de Luxembourg valide la légalité de ce dispositif que contestent Varsovie et Budapest.

« Position très difficile »

« La Commission est dans une position très difficile, confie un diplomate. Même si elle obtient des concessions de la Pologne en matière de justice, elle se verra critiquée pour avoir versé de l'argent à un pays où les LGBT sont discriminés », poursuit-il. Dans ce contexte, elle tente aussi d'avancer sur ce sujet, qui ne peut, pour sa part, être opposé au versement des aides communautaires à la Pologne dans le cadre du plan de relance européen.

Lire aussi | [Tensions en entre Paris et Varsovie autour de la question des droits des LGBT](#)

Après avoir lancé mi-juillet une procédure d'infraction contre la Pologne, pour les « *zones sans idéologie LGBT* » décrétées depuis 2019 par nombre de collectivités locales, la Commission a envoyé, le 3 septembre, un courrier à cinq de ces régions, contrôlées par le parti au pouvoir Droit et justice, menaçant de les priver de certaines aides communautaires, pour un montant total de 125 millions d'euros.

Si Bruxelles n'obtient rien de significatif de Varsovie, on voit mal comment la Commission pourrait valider le versement des aides européennes à la Pologne – d'autant que les Vingt-Sept, qui doivent également l'approuver, ne la suivraient sans doute pas. « *Si elle refuse, c'est toute l'Europe qui sera bloquée. Comme l'avait fait en son temps John Major [premier ministre du Royaume-Uni de 1990 à 1997] parce qu'on n'avait pas réglé le problème de la vache folle, Varsovie jouera l'obstruction systématique* », anticipe ce même diplomate. A l'heure où les Européens sortent d'une crise sans précédent, et où ils ont su surmonter leurs divisions pour acheter des vaccins et emprunter en commun pour financer le plan de relance européen, ce serait un désastre.

Lire aussi | [Pologne et Etat de droit, dangereuse impasse](#)

Virginie Malingre (Bruxelles, bureau européen)

Services